

## Connecticut. L'évêque fronce les sourcils : un autre désastreux projet de loi est retiré

Author : Rédaction RC

Categories : [Non classé](#)

Date : 17 mars 2009

La victoire de l'Église catholique du Connecticut, due à la formidable réactivité et mobilisation des évêques et des fidèles [1] sur le projet de loi 1098 visant l'Église catholique, dont je vous ai parlé [ici](#), [ici](#) et [là](#), est une bataille remportée mais pas la guerre gagnée ! Mgr **William E. Lori**, l'évêque de Bridgeport, était donc fort perspicace en déclarant dimanche dernier au **Connecticut Post** : « *Il y a des leçons que l'on peut tirer de tout cela. Et tout d'abord, comme croyants et comme citoyens, nous devons demeurer en état d'alerte. La liberté religieuse a esquivé une balle, mais le combat n'est pas fini. D'autres salves arrivent* ». Une autre, en effet, se préparait... Vendredi dernier, les deux pitres de la Commission des lois du Connecticut, le sénateur démocrate **Andrew McDonald**, et le député démocrate **Michael Lawlor**, proposaient un nouveau projet de loi (RB 1138), intitulé « Loi relative à la mort dans la dignité ». On pouvait y lire ce qui suit : « *Un adulte qui a sa conscience, qui réside dans cet État, qui est considéré par son médecin traitant et un médecin consultant comme souffrant d'une maladie en phase terminale, et qui a volontairement exprimé ce souhait, peut demander par écrit (...) un médicament [sic !] que ce patient s'administrera lui-même pour mettre fin à son existence de manière humaine et dans la dignité* ». Le Connecticut s'apprêtait donc à légiférer sur l'"auto-euthanasie" en exonérant de toute poursuite judiciaire les personnels de santé procurant un tel « médicament » selon les termes de la loi !

Il a suffi que Mgr **Lori** fronce les sourcils sur une « loi désastreuse » qui « *légaliserait véritablement le suicide assisté dans notre État* », pour que la panique saisisse les législateurs promoteurs de cette nouvelle horreur. Lundi matin, le projet de loi était précipitamment retiré – comme le précédent – et le porte-parole de la commission des lois trouva une magnifique échappatoire pour justifier ce retrait : « *Cela ne devait pas être imprimé dans le bulletin des projets de lois. C'est une erreur d'un employé de la commission et donc de projet de loi n'est plus considéré et il ne figure pas sur le programme des auditions publiques* ». Les autorités ne précisent évidemment pas s'il figurera sur ce programme plus tard

dans l'année, mais avouez que l'histoire est assez jolie et encourageante, et pas seulement pour les Américains. Il faut toujours avoir à l'esprit cette réflexion de **saint Pie X** : « *La force des mauvais se nourrit de la lâcheté des bons* ».

[1] Après la mobilisation de toutes les paroisses lors du week-end des 7 et 8 mars, l'un des deux pitres, le sénateur **Andrew McDonald** en arrivant à son bureau le lundi matin à 9 h 30, avait déjà reçu 3 600 courriels de protestation...

